

Le mardi quinziesme ^{de luy} 1650 ont esté mariés
 et épousés dans la Chapelle de la grille et
 par Publique ce mesme Pierre Trauchy
 Cure Dorcas par les consentement d'un
 vénérable personne messire Thomas nequien
 curé de Rouvray (publication) et
 sans fautes par trois doubles fois selon
 les ordonnances de l'Eglise et certificat reçu
 de messire Pierre Leduc curé de neufly
 pour publication des bans faits à la forme
 requise. Thomas Lamon fils de Thimée
 Lamon et de Anne de Croix de
 cette paroisse de Rouvray et Julienne
 de leurs fille de Jean Des Esleus et
 de Defunde Lamon huyne Tullon, et
 Jean Des Esleus fils du dict Des Esleus
 et de la dict Defunde Tullon et Lamon.
 Lamon fille du dict Lamon et de la dict
 de Croix et Thomas Des Esleus huyne
 Lamon fils du dict Lamon et de la dict de